

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Défense Nationale

Commandement de la Gendarmerie Nationale

MISE EN DEMEURE N° 01

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles afférentes au marché N°2910/0029 du 08/03/2022, portant sur l'étude d'adaptation, suivi et contrôle des travaux de la réalisation en dur des ouvrages au profit du PC 10^{ème} Groupement des Gardes Frontières de la Gendarmerie Nationale à la wilaya de Tindouf, conclu avec **BET AKACEM YACINE**, dont le siège social Rue Belbali Hmida wilaya d'Adrar, cette dernière est mise en demeure n°01 pour le non-respect de ses engagements contractuels.

A Cet effet, **BET AKACEM YACINE** est tenue de remédier à ce problème, et d'honorer ses engagements contractuels dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront appliquées conformément à la réglementation en vigueur.